



Médico-social EANM - Foyer Occupationnel pour Adultes (FOA)

Foyer de Vie Horizon - APAEI du Bocage Virois et de la Suisse Normande

Vire Normandie

| CONTACT

Foyer de Vie Horizon - APAEI du Bocage Virois et de la Suisse Normande

2 bis, rue Saint Vincent de Paul

14500 Vire Normandie

Tél. : 02 31 67 71 72

E-mail : foyer.horizon@apaeibocage.fr

Site web : <https://www.apaeibocage.fr/>

| ÉQUIPES

Directeur

Madame Bénédicte LECLERC - Directrice Pole Habitat adulte et Vie Sociale

Équipe de soins

Psychologue à temps partiel, infirmière à temps partiel

Équipe éducative

Éducatrice spécialisée, Accompagnant Educatif et Social, Aide Soignante, moniteurs d'ateliers, veilleurs de nuit

Services généraux

Agents de service (ménage, lingerie...).

| PUBLIC

Type de handicap

- Déficience intellectuelle
- Handicap mental

Adultes déficients intellectuels

Capacité d'accueil

30 places (dont 21 en internat)

I DESCRIPTIF

Missions

La mission des foyers de vie est de soutenir une dynamique de vie pleine pour chaque personne, sans s'appuyer sur la dimension « travail ».

Ceci implique, en premier lieu, de s'intéresser à ce qu'une vie de travail est censée apporter à toute personne et de pouvoir compenser ces manques, par différents modes d'actions. Pour cela, il est nécessaire de ne pas uniquement s'intéresser à l'activité en elle-même, mais à l'ensemble de ce à quoi il est possible d'accéder dans un contexte professionnel. Ceci peut notamment se décliner de la manière suivante :

- Disposer d'une autonomie financière (en l'occurrence, garantie des revenus liée au statut) ;
- Soutenir la construction d'une identité personnelle, trouver du sens et de l'intérêt à sa vie
- Soutenir un rythme de vie personnel ;
- Permettre un enrichissement, des expériences nouvelles, des évolutions personnelles ;
- Accéder à une identité sociale et participer à une vie citoyenne ;
- Accéder à une reconnaissance et un sentiment d'utilité sociale ;
- Accéder à des relations et un réseau social ;

Sur un second plan, il importe tout autant de faire reconnaître à l'environnement social le « droit de cité » et l'accès à une pleine citoyenneté des personnes, quel que soit leur handicap et niveau d'autonomie. Sur cette question, les choix d'implantation des structures sont essentiels afin de permettre l'intégration dans la vie locale et l'ouverture de l'établissement nécessaire pour :

- Une normalisation de la structure (reconnaissance et appartenance au tissu social comme tout autre établissement ou équipement),
- Une participation effective à la vie sociale locale en tant que bénéficiaire et mais aussi contributeur.

L'accompagnement se traduit au travers :

- De l'accompagnement des actes essentiels de la vie,
- Des soins,
- Des activités,

Un accompagnement personnalisé à la réalisation du projet de vie.

Activités

- Bois et conditionnement
- Espaces verts (jardinage)
- Travaux manuels
- Soutien éducatif et secrétariat
- Esthétique
- Relaxation, sport

Description complémentaire

Les personnes accueillies doivent bénéficier d'un avis d'orientation de la C.D.A.P.H. (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), et d'un accord de prise en charge du Conseil Départemental, au titre de l'Aide Sociale.

La définition de l'orientation des personnes vers les foyers de vie, se fait dans un double négatif : ni une autonomie suffisante pour accéder à une activité de travail ordinaire ou protégée, ni un besoin de surveillance médicale ou de soins constants. Ceci confère aux foyers de vie une identité susceptible d'alimenter des représentations peu précises.

Ces deux pôles délimitent, en effet, un espace vaste, positionné entre « une capacité à exercer une activité professionnelle adaptée », et « une incapacité à se suffire à soi-même dans les actes essentiels de l'existence, et titulaire d'une surveillance médicale et de soins constants ».

Nous ainsi retrouvons au sein de l'établissement :

- D'une part des personnes dont les potentialités sont fortement réduites, par une déficience intellectuelle majeure. Elles demandent un rythme d'activités aménagé et un accompagnement éducatif soutenu.
- D'autre part, des personnes ayant parfois des capacités de travail relativement importantes, mais parasitées, par des troubles du comportement parfois proches de la maladie mentale.

Dans son ensemble, la caractéristique du public accueilli en Foyer, est son hétérogénéité, tant en termes de capacité de travail que d'autonomie sociale et de communication. Néanmoins une certaine stabilité du comportement doit être acquise, pour permettre un minimum de vie en collectivité, dans le respect réciproque des personnes.

Les besoins repérés qui caractérisent la population accueillie au Foyer de Vie :

- Le besoin d'une aide à la vie quotidienne ;
- Le besoin d'activités dynamiques et variées sans contraintes de production ;
- Le besoin d'une présence éducative qui s'exerce par un travail d'écoute, d'animation, et d'aide à la communication ;
- Une instabilité forte, qui nécessite un travail de régulation des comportements ne pouvant se faire que dans le cadre d'un petit effectif.

Les résidents peuvent également présenter des troubles associés :

- Des handicaps physiques légers ou moyens ;
- Certains handicaps sensoriels ;
- Les troubles du caractère et du comportement compatible avec une vie collective ;
- Les troubles de la personnalité ;

L'épilepsie stabilisée par traitement médicamenteux.

I INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Jours d'ouverture

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi
- Samedi
- Dimanche

Indisponibilités dans l'année

365 jours / an (internat) - 225 jours / an (externat)

Aire d'intervention

- Calvados
- Manche
- Orne

Dernière mise à jour le 10 décembre 2025

Lien de la fiche sur le site RSVA : <https://rsva.fr/acteurs/foa-horizon-vire/>